

La circulation dans les quartiers Centre et Seine



Les travaux de rénovation du Grand Pôle Intermodal (la gare) et la fermeture du pont aggravent la circulation. La réouverture du pont n'est prévue qu'en octobre 2019, ce qui va considérablement désorganiser la circulation à Juvisy. L'**AJUV** se félicite de ces travaux, programmés depuis plus de 15 ans, et souhaiterait qu'ils soient l'occasion d'une étude sur la circulation.

L'**AJUV** propose de profiter de ce délai pour réfléchir à un nouveau plan de circulation, tout à la fois des véhicules et des piétons afin de favoriser les liaisons entre quartiers tout en minimisant les nuisances.

Tout particulièrement, la nouvelle passerelle prévue pour les vélos et les piétons doit, à notre avis, s'insérer dans un système de circulation plus large.

L'**AJUV** propose la constitution de groupes de travail associant élus, associations et citoyens, pour élaborer une proposition avant la réouverture du pont. Elle a déjà écrit au maire en ce sens, sans recevoir la moindre réponse, mais elle continuera à intervenir à ce sujet.

Nous avons déjà publié sur ce site ;

- en avril 2017 – [Les travaux de la gare, la passerelle liaisons douces](#)
- en mai 2017 – [L'Ajuv demande l'étude d'un plan de circulation](#)

Juvisy, un immense parking ?



Beaucoup de Juvisiens s'inquiètent de la **transformation de Juvisy en un immense parking**. L'**AJUV** avait fortement alerté le Maire de Juvisy et le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui a précédé le nouveau du PLU. **D'où vient cette multiplication des parkings ?**

Les raisons de cette évolution sont multiples :

- la Nationale 7 est devenue un espace d'exposition pour les concessionnaires

- automobiles au détriment des autres commerces ;
- les bailleurs sociaux pratiquent, pour les garages, des tarifs de location prohibitifs alors que leurs locataires ont déjà du mal pour payer leur loyer ;
 - les marchands de sommeil investissent dans des pavillons qu'ils transforment en logements multiples (parfois 10 appartements dans un seul pavillon) sans création de parkings ;
 - de nombreux immeubles voient le jour, entraînant l'arrivée de nouveaux Juvisiens. Or les promoteurs réalisent moins de parkings dans ces nouveaux immeubles ; ils peuvent même racheter des places de parking dans le parc existant, plutôt que d'en prévoir dans leurs projets à venir.

Nous pourrions multiplier ces exemples qui conduisent à une saturation de l'espace public, dont beaucoup de Juvisiens se plaignent à juste titre.

L'**AJUV** propose donc de mettre en œuvre **des règles simples** :

- prévoir pour chaque nouveau logement 1,5 place de parking, comme dans le précédent PLU ;
- verbaliser les voitures ventouses, notamment en centre-ville devant l'église ;
- faire la chasse aux marchands de sommeil.

En parallèle à ces règles qui permettraient une meilleure gestion des véhicules privés, il reste bien sûr indispensable de **proposer des transports en commun de qualité**, qui répondent aux besoins des habitants.

Mais, pour que notre ville ne devienne pas un immense parking, et que notre environnement soit préservé, encore faut-il une volonté politique de la Municipalité. Or le maire précédent allègue que la loi ALUR l'empêche d'exiger davantage de places de parking de la part des promoteurs. C'est faux. **La loi ALUR ne limite pas le stationnement offert**, il est possible de maintenir les exigences en matière de parking par logement. Elle **autorise** simplement à baisser le nombre de places par logement dans un rayon de 500 mètres autour d'une gare. Le texte précis peut être lu en suivant ce lien : [Loi ALUR et stationnement](#)

Sur le site, sur le même sujet, en septembre 2017 : [Un espace vert en moins, un parking en plus](#)

L'AJUV demande l'étude d'un plan de circulation



L'**AJUV** écrit au maire en avril 2017, pour demander **l'étude d'un plan de circulation des véhicules, des piétons et des cycles**. En effet, les travaux de la gare sont actuellement une nuisance majeure pour les habitants. Mais ils peuvent offrir aussi l'opportunité, le pont étant coupé, d'étudier dans le calme un nouveau plan de circulation. **L'AJUV demande dès lors la constitution de groupes de travail sur le sujet, l'ouverture d'une concertation avec les habitants. A ce jour, notre lettre est restée sans réponse.** Vous pouvez la lire ci-dessous.

« Monsieur le Maire,

La circulation des véhicules et des piétons dans les quartiers Seine et Centre est un grand sujet de préoccupation pour les Juvisiens, préoccupation aggravée par les travaux de rénovation du Grand Pôle Intermodal.

La réouverture du pont étant prévue pour 2019, il nous paraît important de **profiter de ce délai** pour réfléchir à un nouveau plan de circulation tout à la fois des véhicules et des piétons afin de favoriser les liaisons entre quartiers tout en minimisant les nuisances.

Tout particulièrement, **la nouvelle passerelle pour les vélos et les piétons** doit, à notre avis, s'insérer dans un système de circulation plus large.

A cette fin, nous proposons que des groupes de travail soient constitués, associant des élus, des associations et des citoyens, pour élaborer une première proposition avant la réouverture du pont. L'AJUV est prête à participer à une telle action citoyenne.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Marion Beillard

Présidente »

Sur le même sujet, dans notre site :

- en avril 2017 – [Les travaux de la gare, la passerelle liaisons douces](#)

Quel urbanisme pour le Quartier Seine ?



L'**AJUV** a organisé le 21 février 2017 une réunion d'information centrée sur le PLU, et par conséquent sur l'évolution du Quartier Seine dans les dix années à venir. En effet, le PLU ayant été voté en catimini, son contenu reste ignoré de la plus grande partie des habitants, qui en subiront pourtant les conséquences. L'**AJUV** a eu l'opportunité d'exposer ses analyses et de rendre compte de ses actions, elle a aussi pu engager un débat dont nous vous donnons ici les principales conclusions.

Les **impacts du PLU sur les habitants** du Quartier Seine ont été présentés, des éléments que nous avons déjà traités sur ce site :

- [Que prévoit le futur PLU pour le Quartier Seine](#) en avril 2016
- [Une vidéo sur le Quartier Seine](#) en mai 2016
- [Le Quartier Seine grand absent du rapport](#) en juillet 2016

L'**AJUV**, du fait des impacts négatifs sur la Ville en général et sur le Quartier Seine en particulier, a engagé un **recours auprès du Tribunal administratif** pour obtenir l'annulation de ce PLU, [Un PLU qui nuit à Juvisy, l'AJUV l'attaque en justice](#)

Les propositions de l'AJUV sur le Quartier Seine sont dès lors les suivantes.

Les friches industrielles, qui défiguraient le quartier, ont été résorbées grâce à l'outil privilégié des ZAC dans le cadre du précédent PLU. La vocation résidentielle est désormais clairement établie. Dès lors, une seconde phase aurait été souhaitable au sein du PLU : réfléchir à ce que doit être une zone urbaine dense et attractive (proximité de la gare) au XXIème siècle.

L'**AJUV** souhaite:

- un quartier ouvert sur le fleuve, auquel il tourne largement le dos, sauf en ce qui concerne la ZAC Monttessuy ;
- un quartier qui dispose d'équipements publics en conséquence (écoles, gymnase, salles de réunion...) ;
- un quartier bien relié au reste de la ville (voir notre intervention concernant la passerelle liaisons douces [Les travaux de la gare, la passerelle liaisons douces](#)) ;
- un quartier qui bénéficie de moyens de transports modernes, avec un accès facile

au T7 (voir article [Le tracé alternatif est un leurre](#)) ;

- un quartier qui dispose d'espaces publics de qualité, à savoir d'espaces verts protégés contre les constructions ([Quelle est la situation des espaces verts ?](#)) et entretenus (l'état du parc Argeliès est déplorable) et d'un lieu central qui permette de surcroît une véritable animation commerciale.

Quels sont les outils pour porter ce projet ? L'**AJUV** demande que soit engagée une concertation avec les habitants d'un quartier qui représente 33,7% de la population de Juvisy sur un quart de sa surface. Afin que l'urbanisation soit maîtrisée, elle demande que l'aménagement du quartier ne soit pas livré aux promoteurs, qui exploitent les nouveaux droits à construire sans autre souci que la vente rapide des appartements, mais **que soient mises en place de nouvelles ZAC**. Elles auraient le double avantage de la maîtrise du foncier, en concertation avec les habitants, et le financement des équipements par les nouvelles constructions.

Il ne s'agit là que de premières propositions, sur lesquelles nous avons eu la possibilité d'échanger avec les habitants, qui mériteraient d'être complétées par une véritable concertation sur le Quartier Seine, angle mort des politiques d'urbanisme de l'actuelle majorité.

Les travaux de la gare : la passerelle liaisons douces



L'**AJUV** a appris, à la fin de l'année 2016, que des obstacles techniques se présentaient (présence de câbles d'aiguillage) pour la réalisation de la passerelle liaisons douces qui accompagne la rénovation – reconstruction de la gare. Dans la mesure où il s'agit là d'un élément essentiel de la liaison interquartiers, entre autres pour les habitants du quartier Seine, l'**AJUV** s'est adressée à la SNCF et au Conseil départemental pour avoir des précisions à ce sujet et rappeler fermement l'attachement des Juvisiens à la réalisation de cet ouvrage.



Nous avons reçu **deux réponses**. La **direction générale Ile-de-France de la SNCF**, en date du 29 mars 2017, nous indique que cette passerelle entre dans « *la partie du périmètre du conseil départemental de l'Essonne* ». Le même jour, une lettre du **conseil départemental de l'Essonne** s'avère rassurante. Par la voix de son président, le CD91 nous assure que « *cet ouvrage est un élément essentiel de l'opération* ». Elle précise plus loin qu' « *elle sera composée de deux sections. Une section dite « Sud » située entre le côté Mairie et la gare côté Condorcet ; une section dite « Nord » située entre la gare côté Condorcet et le côté Seine* ». Elle confirme que « *le début des travaux devrait intervenir en janvier 2018 pour une mise en service prévue courant dernier trimestre 2019* ». Enfin, elle précise que « *cette passerelle sera accessible aux piétons et aux cyclistes et également aux personnes à mobilité réduite. Tous les accès seront assurés par des rampes, ascenseurs ou escaliers desservant chacun des quartiers de la ville* » .

Il s'agit là d'assurances fermes, qui engagent la collectivité territoriale, ce que l'**AJUV** apprécie. Nous resterons vigilants sur cette question et nous vous informerons, via ce site, des démarches que nous pourrions entreprendre et de leurs résultats. De votre côté, n'hésitez pas à nous contacter si vous détenez des informations sur ce chantier ou si vous vous posez des questions à son sujet.